

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE Séance du 15 Mai 2018
Nombre de Conseillers : En exercice : 37 Titulaires Présents : 28 Suppléants Présents : 2 Absents : 3 Pouvoirs : 4 Votants : 34 Pour : 34 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0 N° CC 94/2018	L'an deux mille dix-huit, le quinze mai , à vingt heures , le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Fêtes de Clarafond-Arcine, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD Date de convocation : 04 Mai 2018 Présents : Mesdames Sylvie TARAGON, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Corinne GUISEPPIN, Anne-Marie BAILLEUL. Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD. Pouvoirs : Mesdames Paulette LENORMAND donne son pouvoir à Anne-Marie BAILLEUL, Carine LAVAL donne son pouvoir à Bernard THIBOUD, Messieurs Gilles PILLOUX donne son pouvoir à Guy PERRET, Michel BOTTERI donne son pouvoir à Corinne GUISEPPIN. Absents : Madame Christine VIONNET représentée par Hugues PERROT, Monsieur Alain CAMP représenté par Serge ROUX, Messieurs Grégoire LAFAVERGES, Gilles PASCAL, Bernard REVILLON. Sylvie TARAGON est désignée secrétaire de séance

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - Consultation pour les contrats d'assurance à compter du 1.01.2019

Vu la délibération N° 33/2017 du 13/02/2017 autorisant la consultation en matière d'assurance
Vu la mission confiée au Cabinet Loof Gotteland & associés afin d'accompagner les services dans la réflexion de lancer une procédures d'appel à concurrence pour 2019 sur tous les contrats d'assurances nécessaires au bon fonctionnement de la Communauté de Communes Usse et Rhone (contrat renvoyé signé du Président en date du 13.02.2018)
Vu la délibération N°153/2017 du 11/04/2017 fixant la commission d'appel d'offres par élection de se membres
Vu le nouveau montant des seuils en matière de consultation de marchés publics (marché de service : 221 000€)
Considérant qu'il est nécessaire de déterminer la procédure à appliquer, de fixer la durée des contrats à venir ou le nombre de lots à soumettre à concurrence, ...

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

DECIDE de recourir à une procédure formalisée sous forme d'appel d'offres ouvert (articles 66 à 70 du décret 2016-360 du 25/03/2016) procédure européenne pour « marché de service », dans le cadre d'une mise en concurrence des dossiers d'assurances

DIT que la durée des nouveaux marchés est fixée à compter du 1.01.2019 jusqu'au 31.12.2022

DIT qu'il sera établi 6 lots

Lot 1 : Dommages aux biens et bris

Lot 2 : Flotte véhicules et divers

Lot 3 : Responsabilité civile

Lot 4 : Responsabilité atteinte à l'environnement

Lot 5 : Protection juridique

Lot 6 : Risques statutaires (Bien que mis en concurrence, procédure lancée en parallèle avec le CDG délibération N°14/2018 du 18/01/2018, la commission se réservera le droit ou non d'allouer ce lot)

CHARGE la commission d'appel d'offres de lancer et attribuer ces marchés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Paul RANNARD

